

sur la proposition du président de la république.

17o. Le conseil d'état prépare les projets de lois du gouvernement, fait les règlements d'administration publique, etc.

18o. Sont élus par le suffrage universel :—les maires, adjoints, conseillers municipaux, officiers de la garde nationale, les juges de paix.

19o. Les juges de première instance et d'appel sont nommés par le président de la république suivant le droit d'ancienneté ; les juges de cassation sont nommés par l'Assemblée nationale : et les magistrats du ministère public sont nommés par le président.

20o. Les juges de première instance, d'appel et de cassation sont nommés à vie sujets à être révoqués en la manière prescrite par la loi.

21o. Une cour suprême jugera sans appel les accusations portées par l'Assemblée soit contre ses membres, soit contre le président de la république ou les ministres ; elle connaîtra aussi des crimes contre la sûreté de l'état. Elle sera composée de juges et de jurés.

22o. Les taxes sur la propriété sont imposées pour une année ; les taxes indirectes peuvent l'être pour plusieurs années.

23o. La maison de tout citoyen est sacrée et ne peut être visitée ou violée, que dans les cas pourvus par la loi.

24. Il est défendu de tenir deux emplois ou deux salaires.

25. La dette de l'état est garantie, ainsi que les pensions, l'institut national et la légion d'honneur.

26o. La justice est administrée au nom du peuple ; les formes de la procédure seront abrégées et simplifiées.

27o. Les questions de fait en matières civiles seront décidées par le jury ; de même aussi en matières de police correctionnelle.

28o. Personne ne peut être arrêté que dans les cas prévus par la loi.

29o. Tout accusé ne pourra être jugé que devant le tribunal ordinaire. Abolition de la peine de mort pour délits politiques.

30o. Toutes les religions sont protégées par la loi ; mais les religions reconnues, reçoivent seules une subvention de l'état. La loi définira quelles sont les religions reconnues comme telles.

31o. Les codes, lois, etc., actuellement existantes seront en vigueur jusqu'à ce qu'ils aient été rappelés.

—Le marquis de Boissy a porté de graves accusations contre les arrangements diplomatiques de Lamartine.

—Les ateliers nationaux causent beaucoup de malaise à l'Assemblée nationale parce

qu'elle croit que le gouvernement les conserve comme moyen d'intimider la législation.

—M. Cormenin a résigné la présidence du conseil d'état comme incompatible avec les devoirs de député.

—Les frais des ateliers nationaux, sous le nouveau directeur Labanne ont augmentés.—Pour les derniers 15 jours, ces frais se montent à £7445 sterling.

—Emile Thomas examiné par la commission d'enquête sur les ateliers nationaux a fait des déclarations qui compromettent gravement la commission exécutive ; la commission doit demander à l'Assemblée l'autorité de s'enquérir sur la conduite de la commission exécutive.

—La question Napoléon préoccupe tous les esprits. La résignation attendue de la commission exécutive avait circulée le 18 et attiré l'attention publique, mais comme elle n'a pas résignée, les journaux reviennent à la charge. Le *Napoléonien*, le *Napoléon Republicain*, le *Bonapartiste*, la *Constitution journal de la République Napoléonienne*, le *Petit Caporal* et d'autres journaux appuient l'élection de Louis Napoléon à la présidence de la république. Jamais une popularité n'a été si soudaine ; mais les républicains sérieux, ceux qui veulent conserver les institutions pour lesquelles ils ont combattu, ont encore beaucoup d'espoir dans l'élection de Marrast et dans la consolidation de la république.

Le *Napoléonien* dit : " Le plus grand malheur des hommes d'état que la France a soufferts depuis trois mois sous forme de gouvernement, n'est pas d'avoir ruiné le pays, détruit la confiance et abaissé la France au point de vue politique et social. Cette déplorable coterie a à se reprocher d'avoir fait douter de la liberté et d'avoir fait regretter les plus mauvais jours de la monarchie.

La *Réforme* blâme la précipitation de la réaction.

—Une mesure importante et délicate, le recensement des ateliers nationaux est maintenant mise à exécution. Ce recensement est fait au domicile des ouvriers qui sont obligés de demeurer à la maison depuis six heures du matin jusqu'à midi, afin que l'autorité puisse vérifier les informations qu'ils ont données sur leurs professions, leur moyens de vivre, et constater leur identité.

—On a trouvé un document supposé avoir été préparé par les conspirateurs du 15 mai, dans lequel Lamartine se trouve mentionné d'une manière très compromettante. C'est une pétition adressée par quelques clubs à la commission exécutive, et dans laquelle il est dit que Lamartine a promis de créer le ministère du travail demandé par Louis Blanc, et d'obtenir de l'As-

semblée un vote de 600 millions de francs pour des établissements de commerce et d'agriculture dans lesquels le socialisme serait mis en pratique. Ce document est publié par le *Constitutionnel*.

La *Presse* contient ce qui suit au sujet des volontaires qui ont dernièrement laissé Paris pour l'Italie : " L'expérience ayant démontré que les compagnies de volontaires qui sont venues aider la cause italienne dans la Lombardie, au lieu d'aider l'armée régulière sont au contraire, bien souvent nuisibles et dommageables aux pays par où elles passent, le gouvernement provisoire de Milan a résolu de ne plus les recevoir sur son territoire. Les états voisins ont été priés d'adopter une semblable résolution."

—M. Thiers a écrit à un ex-député une lettre dans laquelle on lit ce qui suit : " J'ai toujours pensé qu'une religion positive, un culte, un clergé étaient nécessaires, et que sous ce rapport l'ancien ordre de choses religieux était le meilleur comme le plus respectable. Aujourd'hui que toutes les idées sociales sont perverties, que dans chaque village on va nommer un instituteur phalanstérien, je regarde le curé comme la sauvegarde indispensable des idées du peuple ; car il enseignera au moins, au nom du Christ, que le chagrin accompagne toutes les conditions, que c'est là une des misères de la vie, et que lorsque le pauvre a la fièvre ce n'est pas le riche qui la lui a donnée..... Sans subvention, il ne peut exister de clergé.

" Mes idées ont changé au sujet de l'éducation : Lorsque l'université représentait la bonne et sage bourgeoisie, enseignait nos enfants d'après la méthode de Rollin, donnait la préférence aux excellentes et vieilles études classiques sur les études phisiques et matérielles des charletans professeurs d'éducation. alors je lui aurais sacrifié la liberté de l'enseignement. Maintenant je ne le voudrais pas, et pourquoi ? parce que rien aujourd'hui n'est comme il était alors. L'université tombée entre les mains des phalanstériens, prétend enseigner à nos enfants un peu de mathématiques, de physique, de sciences naturelles avec beaucoup de démagogisme. La seule sûreté que je voie si aucune il y a, est dans la liberté de l'enseignement. Dans tous les cas l'enseignement du clergé que je n'approuve cependant pas pour plusieurs raisons, me paraît meilleur que celui qu'on nous propose. Telle est mon opinion sur ces questions. Je suis tout ce que j'étais, mais je n'ai point de haine, ni une opposition systématique ; mais où est l'ennemi ? Cet ennemi c'est le démagogisme, et je ne lui cèderai pas la dernière planche du salut de l'ordre social, l'élément catholique."